

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2022-207

**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000, modifiée, relative à l'organisation des services centraux du siège ;

Vu la décision DAJ n° 2019-326, nommant Monsieur Alain EYCHENE Directeur de l'Institut Thématique « Cancer » de l'Inserm, et lui accordant délégation de signature ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Alain EYCHENE étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de Directeur de l'Institut Thématique « Cancer ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er novembre 2022.